

BULLETIN DU P. C. M.

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE

DES

Ingénieurs des Ponts et Chaussées
et des Mines

SIÈGE SOCIAL

*Ecole Nationale des Ponts et Chaussées
28, Rue des Saints-Pères, PARIS*



PARIS
CHARLES-LAVAUZELLE & C^{IE}
Éditeurs militaires
124, Boulevard Saint-Germain, 124

MÊME MAISON A LIMOGES

SOMMAIRE

- I. — *Changements dans la liste des ingénieurs.*
 - II. — *Compte rendu de la tournée du P. C. M. dans les Pyrénées-Occidentales.*
 - III. — *Procès-verbaux des séances du Comité (séance du 22 juillet 1921).*
 - IV. — *Questions actuelles : Majoration d'ancienneté en faveur des fonctionnaires des régions libérées. — Frais de déménagement.*
 - V. — **Abonnements collectifs pour 1922.**
-

I

Changements dans la liste des Ingénieurs

Publiée dans le *Bulletin* n° 2 (Mars-Avril 1921).

A. — ADHÉSIONS A L'ASSOCIATION.

MM.	M.
S. DE FOLIN, I. C. P.	S. P. NICOLAS (Edouard), I. O. P. (déjà
S. LUZINIER, I. O. P.	inscrit comme sociétaire annuel).

DÉMISSIONS DE L'ASSOCIATION.

MM.	M.
GOTTELAND, I. G. P. en retraite.	SARTIAUX, I. C. P. en retraite.
AUBERT (Henry), I. C. P. en retr.	

B. — DÉCÈS.

MM.	MM.
CLAVELLE, I. G. P. en retraite.	THOUVENL, I. O. P.
HOUBRE, I. C. P. en retraite.	VARNEY, I. O. P.
BORDE, I. O. P.	

C. — PROMOTIONS ET MUTATIONS.

1° FONCTIONNAIRES EN ACTIVITÉ.

Ponts et chaussées.

Par décret en date du 24 juillet 1921, rendu sur le rapport du Ministre des travaux publics, M. DREXFUS (Silvain-Ernest), inspecteur général des ponts et chaussées de 2^e classe hors cadres, a été nommé inspecteur général des ponts et chaussées de 1^{re} classe hors cadres, pour prendre rang du 1^{er} août 1921.

Par arrêté du 14 juin 1921, les avancements ci-apres ont été accordés dans le personnel des ingénieurs des ponts et chaussées, savoir :

1° *Ingénieurs en chef de 1^{re} classe élevés au grade d'ingénieur en chef hors classe.*

MM.

RICHARD.
WILFMIN
LE GAVRIAN
GUILLET.
DUBOIS.
LE ROUX.
DELFIT.

MM.
 PERRIER.
 LE CONTE.
 HOUBEURT.
 ROTH.
 HEGLY.
 RENARD.
 BRET.
 CHEVALIER.

2° *Ingénieurs en chef de 2° classe
 élevés à la 1° classe.*

MM.
 DU CASTEL.
 CHAUVÉ.
 LIPMANN.
 DETOUP.
 LÉVÊQUE.
 SEIGNOBOS.
 LEFORT.
 MAGNIER.
 LUTTON.
 OTT.
 THIOILLIÈRE.
 GIBOIN.
 LE VERRIER.
 FERRIEU.
 RADET.
 DACREMONT.
 HARDEL.
 GERVAIS DE ROUVILLE.

3° *Ingénieurs ordinaires de 2° classe
 (cadre ordinaire) élevés à la 1° classe.*

MM.
 DEGARDIN.
 BOULLOCHE.
 LE BOURBIS.
 BALENSI.
 AUGUSTIN.
 HÆLLING.
 RABUT.
 AMBLARD.
 JOFFRE.
 NABONNE.
 BARBET.
 REYNAUD.
 RAMBAUD.
 AUSSENAC.
 FOUCHER.
 LEVY.
 LAURAY.

4° *Ingénieurs ordinaires de 2° classe
 (cadre spécial) élevés à la 1° classe.*

MM.
 RAULT.
 BEBON.
 LE MOULT.

MM.
 DARCHE.
 BRONDES.
 VERRRET.
 LANSADE.
 CHAUVEY.
 SORBA.

5° *Ingénieurs ordinaires de 3° classe
 (cadre ordinaire) élevés à la 2° classe.*

MM.
 GIRAUD.
 SOLEIL.
 BASTIEN.
 HERMIL.
 THILLER.
 DE BRUN.
 TOUBIN.
 DIVISIA.
 MABILLEAU.
 BOLLACK.
 THUILLIER.
 BLANQUET.
 PAPI.
 VANNEUFVILLE.
 FOURNIER.
 SCAILLIEREZ.

Ces dispositions auront leur effet à dater du 1^{er} juillet 1921, sauf en ce qui concerne les ingénieurs ordinaires élevés de la 3^e à la 2^e classe, dont l'avancement recevra son effet à dater du 16 août 1921.

Aux termes d'un arrêté du 14 juillet 1921, MM. GALATOIRE-MALEGARIE, PICARD et FERRAS, ingénieurs ordinaires de 1^{re} classe des ponts et chaussées, détachés au service des travaux publics du Maroc, inscrits au tableau d'avancement de 1921 pour le grade d'ingénieur en chef de 2^e classe, rempliront les fonctions d'ingénieur en chef des ponts et chaussées à dater du 1^{er} juillet 1921.

Par décret en date du 6 août 1921 rendu sur le rapport du Ministre des travaux publics, M. ARBELOT (Georges-Auguste), ingénieur en chef de 2^e classe des ponts et chaussées, a été nommé, à dater du 16 août 1921, directeur des services hydrauliques et des distributions d'énergie électrique à l'administration centrale du ministère des travaux publics, en remplacement de M. MAROCEN, placé, sur sa demande, dans la situation de disponibilité pour convenances personnelles.

Par décret en date du 18 août 1921, rendu sur le rapport du Ministre des travaux publics, ont été nommés ingénieurs en chef des ponts et chaussées de 2^e classe, pour prendre rang à dater du 16 août 1921, les ingénieurs ordinaires des ponts et chaussées de 1^{re} classe dont les noms suivent, savoir :

MM.

MASSON (Henri).
FABRE (Jean-Paul-Armand-Robert).
POUPET (Paul-Emile).

Aux termes d'un arrêté du 31 août 1921, M. GÉNISSIEU, ingénieur ordinaire de 1^{re} classe des ponts et chaussées à Colmar, adjoint à l'ingénieur en chef du service ordinaire du département du Haut-Rhin, remplira les fonctions d'ingénieur en chef à dater du 1^{er} septembre 1921.

Par décret du 22 juillet 1921, M. ELOY, élève ingénieur des ponts et chaussées, a été nommé ingénieur ordinaire des ponts et chaussées de 3^e classe pour compter du 16 novembre 1920.

Mines.

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES MINES HORS CADRE.

M.

LEBRETON.

INGÉNIEUR EN CHEF DES MINES HORS CLASSE.

(Arrêté du 14 juin 1921, pour compter du 1^{er} juillet 1921.)

MM.

CRUSSARD.
BELLANGER.

INGÉNIEUR EN CHEF DES MINES DE 1^{re} CLASSE.

(Arrêté du 14 juin 1921, pour compter du 1^{er} juillet 1921.)

MM.

NIEWENGLOWSKI.
STOUVENOT.

INGÉNIEUR ORDINAIRE DES MINES DE 3^e CLASSE.

M.

VIGNAL.

2^e FONCTIONNAIRES EN CONGÉ, HORS CADRE, EN DISPONIBILITÉ, ETC.

MM.

MAROCER, I. C. P. (disponibilité).
SIMON, I. C. M., en congé sans traitement.

M.

MENJ, I. O. M., en congé hors cadre.

3^e FONCTIONNAIRES EN RETRAITE.

MM.

BONNET (Arthur), I. G. P. honoraire.
CLERY (Léonce), I. G. P. honoraire.
LAURIOL, I. G. P. honoraire.
PIGACHE, I. C. P.
VIELLE, I. C. P.

MM.

BIBÈS, I. O. P.
LEFEBVRE (Georges), I. O. P.
MALAVAL, I. O. P.
RICHEN, I. O. P.
TROUVELOU, I. O. P.

CHANGEMENTS D'ADRESSE OU DE RÉSIDENCE.

Ponts et Chaussées.

INSPECTEUR GÉNÉRAL.

M.

ARMAND, 25, rue Erlanger, Paris.

INGÉNIEURS EN CHEF.

MM.

CLAVENAD, 1, rue du 14-Juillet, Pau (Basses-Pyrénées).

P. C. M.

MM.

DEBÈS, 2, rue Duguay-Trouin, Rouen (Seine-Inférieure).
GIBOIN, Draguignan (Var).
POUPET, Laon (Aisne).
TARTRAT, 51, rue de Prony, Paris (XVII^e).
VIBRATTE, 11, rue Louis-le-Grand, Paris (II^e).

INGÉNIEURS ORDINAIRES.

MM.

- ANTOINE (Camille), 14, avenue Colbert, Toulon (Var).
BLONDEL (Serge), 22, rue Vital-Carles, Bordeaux (Gironde).
BONNEVAY, 2, rue Dumeril, Paris (XIII^e).
BRESSOT, 57, rue de la Manutention, Epinal (Vosges).
BRIGOL (Pierre), Oran (Algérie).
CHARRON (Guy), 11, avenue des Touarga, Rabat (Maroc).
DESALEUX, 1, place Morel, Lyon (Rhône).
DUFRIER, sous-secrét de l'aéronautique et des transports aériens (section des travaux du service de la navigation aérienne).
DEBARNOT, Saigon (Cochinchine).
ELOY, Lons-le-Saunier (Jura).
FAVIER (Albert), Hanoï (Tonkin).
HENNEQUIN, 77, boulevard Gergovia, Clermont-Ferrand (P.-de-D.).
HUBIE, 60 bis, rue de Preize, Troyes (Aube).

MM.

- LAMORRE, Rabat (Maroc).
LEBOULLEUX, 17, quai d'Austerlitz, Paris (XIII^e).
LECAT, service central des Forces hydrauliques et des distributions d'énergie électrique, 244, boulevard Saint-Germain, Paris.
MATHEU, Montauban (Tarn-et-Garonne).
MECHIN (supprimer l'adresse du boulevard Raspail), ingénieur en chef de la Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez, à Tanger (Maroc).
MEUNIER (Gaston), 116, boulevard Raspail, Paris.
PAVIOT, Nantes (Loire-Inférieure).
PHILIPPE (Léon-Charles), Rabat (Maroc).
PIZON, Montargis (Loiret).
PROMPSAL, Bourg (Ain).
ROUEN, Nîmes (Gard).
TERRISSE, rue A.-Pinard, Aurillac (Cantal).
VINTOUSKY, 13, rue d'Amsterdam, Paris.

Mines.

INGÉNIEURS ORDINAIRES.

MM.

- DELMAS (Louis), S'-Etienne (Loire).
GEORGES, Béthune (Pas-de-Calais).
HUCHEM, Douai (Nord).
LEPERCO, Douai (Nord).

MM.

- MENI, Société d'exploitation pétrolière « Steana-Romana », Bucarest (Roumanie).
ROUER, 40, rue des Poissonniers, Neuilly-sur-Seine (Seine).

LÉGION D'HONNEUR.

Commandeurs.

MM.

- DE VOLONTAT, I. G. P. (Travaux publics).
LEVY (L.), I. C. M. (Hygiène et assistance).

Officiers.

MM.

- ALBY, I. C. P. (Travaux publics).
BONNEAU (Louis), I. C. P. (Colonies).
BONNET (Michel-Frédéric), I. C. P. (Régions libérées).
CHIPPART, I. C. M. (Travaux publics).
DOMERGUE, I. C. P. (Travaux publics).

MM.

- ETIENNE, I. C. M. (Travaux publics).
FICATIER, I. G. P. (Colonies).
FRIEDEL, I. C. M. (Travaux publics).
JANNIN, I. G. P. (Hygiène et assistance).

Chevaliers.

MM.

- EYDOUX, I. O. P. (Travaux publics).
GEORGES, I. O. M. (Travaux publics).
HAELLING, I. O. P. (Travaux publics).
MASSON (Henri), I. C. P. (Travaux publics).
NOËL, I. C. P. (Travaux publics).
PRÉVOT, I. O. P. (Travaux publics).

II

Compte rendu de la Tournée organisée par le P. C. M. en 1921

La tournée organisée par le P. C. M. pour visiter le port de Bordeaux et les usines hydro-électriques en fonctionnement ou en construction dans la région centrale des Pyrénées s'est déroulée dans les meilleures conditions, du 20 au 25 juin 1921.

Ont pris part à tout ou partie de la tournée :

MM. les inspecteurs généraux des ponts et chaussées : COLSON et M^{me} COLSON, VIDAL, AUBIN (en retraite), NOUAILHAC-PIOCH (en retraite) et PICAROUGNE (en retraite).

MM. les ingénieurs en chef des ponts et chaussées : BÉNÉZIT, BLOCH, DREYFUSS (Justin), GARAU et M^{me} GARAU, GASSIER, GUILLOT, MATHIEU, MOREAU (Henri), PERRET, PERRIER (Louis), PORCHÉ, DE ROUVILLE, THOLLIÈRE, TUMERELLE et WATIER.

MM. les ingénieurs ordinaires des ponts et chaussées : BEAU (Christian) et M^{me} BEAU, BRANQUART, CASTÈRA, CASTEX, CLAUDON et M^{me} CLAUDON, CREPIN, DEBATS, EYDOUX, ÈTÈVE et M^{me} ÈTÈVE, FONTAINE, GARBE, GILTAY, M^{me} et M^{lle} GILTAY, JACQUART et M^{me} JACQUART, LEMÉ, MALAVAL, MARTY et M^{me} MARTY, NAUD, NOTTÉ et M^{me} NOTTÉ, PARMENTIER, PROMPSAL, REYNAUD et M^{lle} REYNAUD, RICHEN et M^{me} RICHEN, SCHWARTZ et VAGNEUX.

M. l'ingénieur ordinaire des mines REUFFLET, et M^{me} REUFFLET.

Invités : MM. CLAVEL, BROQUAIRE, DIVISIA, WILLEMIN, NABONNE, ARRULT, PENDARIÈS, LADEFROUX, NOYER, de la Compagnie du Midi.

Le premier jour, 20 juin, les participants se sont réunis en face de la gare Saint-Jean, à Bordeaux, d'où, suivant une immuable tradition locale, un tramway spécial les conduisit au quai Louis-XVIII. Là les attendaient, à bord du baliseur *Quinette-de-Rochemont*, M. l'inspecteur général CLAVEL et ses ingénieurs ordinaires BROQUAIRE et DIVISIA.

La matinée, trop courte, fut aussi instructive au point de vue

technique qu'intéressante pour les amateurs de tourisme. Du quai Louis-XVIII, le bateau défile à travers la ville, cependant que les camarades bordelais se multiplient pour indiquer aux membres de la tournée tous les points intéressants, monuments, quais, appontements et chantiers.

Après avoir doublé le joli coin de la pointe rocheuse et boisée de Lormont, on débarque à Bassens. La tournée peut comparer l'appontement français, aux assemblages solidement charpentés, surmonté de 25 grues à vapeur de 3 à 5 tonnes, avec l'appontement américain, remarquable par ses innombrables pieux à peine assemblés, ses 40 grues électriques à portique de 5 à 10 tonnes et aussi par le terre-plein bétonné — en voie de tassement faute de revêtement protecteur ou perré — qui le relie à la rive; elle visite l'entrepôt frigorifique de la Société des Entrepôts et Docks de la Gironde, puis les installations de l'« Union commerciale de Bordeaux-Bassens » : station céréales à aspiration et bandes transporteuses, station charbon avec ses deux immenses portiques de 35 mètres et les deux appontements concédés à cette Société.

Après la visite du port et le déjeuner au buffet de Bordeaux, la tournée partit à Pau. Là, après le dîner, le camarade Eydoux, professeur d'hydraulique à l'École nationale des ponts et chaussées, expliquait en quelques traits saisissants la philosophie de l'aménagement hydro-électrique d'une vallée et donnait quelques éclaircissements sur les usines et les chantiers qui seraient visités par la suite. Sa conférence, très vivante et extrêmement substantielle, suscitait, de la part des camarades présents, de légitimes applaudissements.

Le lendemain matin, 21 juin, quatre confortables auto-cars de la Compagnie du Midi emportaient la caravane pour la visite des principaux ouvrages du transpyrénéen dans la vallée d'Aspe. Sous la très aimable et très compétente direction de M. NOYER, inspecteur de l'exploitation, ils devaient promener, pendant quatre jours, la tournée dans les montagnes. Les camarades ARRAULT et DEBATS, des Basses-Pyrénées, nous guidaient au départ, et les camarades GARAU et NABONNE, de la Compagnie du Midi, secondés par MM. VILLENEUVE, MURET et BIDERMAN, expliquaient les particularités des chantiers.

Le premier jour, quelques incidents de route : échauffements de pieds de bielles, dérèglement de magnétos survenus successivement aux différents cars obligèrent à raccourcir le programme. Cependant il fut possible d'admirer les magnifiques ponts type « Séjourné » qui permettent à la ligne de franchir à plusieurs reprises le gave d'Aspe et de visiter le chantier du mur de garde d'Urdoz, le tunnel hélicoïdal et le grand tunnel du col du Somport, qui fut utilisé pendant les hostilités, au nez et à la barbe

des commissions de contrôle allemandes stationnées en Espagne, pour une très active contrebande de chevaux et de mulets.

Le soir, la caravane couchait aux Eaux-Bonnes.

Le 22 juin, les auto-cars partaient pour la visite des chantiers des trois usines hydro-électriques en construction dans la vallée d'Ossau, pour l'électrification de la Compagnie du Midi : Laruns, Miégebat et Artouste. L'aménagement intégral de cette vallée, avec réservoirs régulateurs de puissance annuelle en tête de vallée et réservoirs de pointe en tête de chaque usine, est réalisé par la Compagnie du Midi conformément aux principes exposés la veille.

Après un confortable déjeuner à Laruns, dans l'hôtel aménagé spécialement pour le personnel technique affecté aux travaux, les auto-cars, franchissant le redoutable col d'Aubisque, amenaient la tournée à Lourdes, où un pèlerinage de Bretons en somptueux costumes locaux égayait la ville et y jetait une note vive et inattendue de pittoresque armoricain.

Le 24 juin, on repartait pour Gavarnie. Le camarade WILLEM, ingénieur en chef des Forces hydrauliques du Sud-Ouest, venait nous exposer ses vues générales sur la question. On visitait l'usine de Soulom, en service depuis 1913 et actuellement en pleine transformation pour la substitution du courant triphasé, destiné à l'électrification de l'ensemble des lignes de la Compagnie du Midi, au courant monophasé actuellement utilisé pour la traction des seules lignes de montagne déjà électrifiées par le réseau.

Après avoir admiré le magnifique cirque de Gavarnie, les camarades regagnaient les auto-cars, et, par une variante au programme primitif qui devait comporter le trajet par la plaine, gagnaient Bagnères-de-Bigorre par le col de Tourmalet, à peine débarrassé des neiges de l'hiver.

Le 24 juin, les auto-cars, après avoir franchi le col d'Aspin, à travers de magnifiques forêts de sapins, descendaient dans la vallée d'Aure et, après avoir visité l'usine d'Egel de la Compagnie du Midi et l'usine de Saint-Lary, la tournée gagnait Luchon par le col de Peyresoude et visitait l'usine de la Société des Forces motrices du lac d'Oo.

Le soir même, la plupart des camarades poursuivaient vers Toulouse, pendant qu'un petit groupe restait à Luchon pour visiter plus à loisir les usines de la vallée de la Pique et le chemin de fer électrique de Superbagnères.

Le 25 juin, le gros de la tournée visitait, à Toulouse, l'usine hydro-électrique du Ramier du Château, le pont des Amidonniers, construit par M. l'inspecteur général Séjourné, et écou-

tait la très intéressante conférence faite par M. l'ingénieur en chef PÉNDARÈS sur la protection de la ville de Toulouse contre les inondations.

La tournée de 1921 a été favorisée par des circonstances atmosphériques exceptionnelles qui lui ont donné, en sus de son intérêt technique, un intérêt touristique de tout premier plan et, par une organisation matérielle qui a été poussée à la perfection, notamment au point de vue des transports, grâce aux soins du camarade RIBOUD, — appelé à la direction de l'Est juste au moment où il achevait de tout régler, — et de la Compagnie du Midi.

A tous ceux qui leur ont prêté un si gracieux concours, le Comité du P. C. M. et les membres qui ont pris part à la tournée adressent leurs plus vifs et plus cordiaux remerciements.

III

Procès-verbaux des séances du Comité

Réunion du Comité du 22 juillet 1921.

La séance est ouverte à 17 heures, sous la présidence de M. COLSON.

Sont présents : MM. LOIRET, DETOEUF, WATIER, VALETTE, DEGOVE, NALD, JACQUET, HUCHET.

M. LE CREURER assiste à la séance.

Excusés : MM. VIDAL, RIBOUD, PARENT, BLUQUIN, ROUELLE.

Félicitations à M. Riboud.

M. LE PRÉSIDENT fait part de la nomination de M. RIBOUD comme directeur de la Compagnie de l'Est. Le COMITÉ décide de lui adresser, par l'intermédiaire de son président, ses plus chaleureuses félicitations.

Tournée de Juin.

M. LE PRÉSIDENT rend compte de la tournée dans les Pyrénées, très réussie grâce aux aimables concours que l'Association a trouvés pour l'organisation. Il fait remarquer qu'il y a un excédent de dépenses de 625 francs, pour transports et logements, résultant de dépassement par rapport aux prévisions. D'un autre côté, il est resté à la charge de l'Association 1.172 francs pour les dépenses afférentes aux invitations, les frais de voyage de l'agent comptable, les pourboires, etc., enfin 325 francs pour les dépenses de circulaires. Cette dernière somme seule devrait être à la charge de l'Association. A la rigueur, on pourrait y joindre certaines invitations. Mais il importe qu'à l'avenir toutes les dépenses intéressant les camarades qui participent à la tournée soient payées par eux.

Le COMITÉ constate qu'il n'est pas possible de réclamer, maintenant, aux membres de la tournée le dépassement, et autorise l'imputation de ces frais sur la caisse de l'Association. Il décide

qu'à l'avenir on majorera de 10 p. 100 environ les versements demandés aux adhérents pour les paiements collectifs, de manière à faire supporter par ceux qui participent aux tournées les frais divers tels que pourboires, frais d'hôtel de l'agent comptable ; on ne doit laisser à la charge de l'Association que les frais des circulaires adressées à tous les membres et une partie seulement des frais des invitations motivées à la fois par le dérangement que s'imposent les ingénieurs locaux dans l'intérêt des participants et par les études préalables qui leur ont été demandées dans l'intérêt de tous ceux qui auraient pu participer à la tournée.

Frais de déplacement.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que la question des frais de déplacement est toujours suivie de près par le Comité. Le Ministre des travaux publics vient d'adresser à ce sujet à son collègue des finances une lettre qui est insérée au *Bulletin*.

Indemnités de fonctions pour les services de navigation.

En l'absence de M. VIDAL, M. LE PRÉSIDENT rend compte des démarches faites par le Comité en vue d'obtenir des indemnités de fonction pour les ingénieurs des services de navigation. Elles sont en très bonne voie, et le Ministre des travaux publics, saisi par la délégation du Comité, se montre très disposé à adopter les combinaisons envisagées; une difficulté avait été soulevée au sujet des allocations données par les Chambres de commerce des ports sur le produit des péages; mais elle semble devoir s'aplanir aisément, par suite de l'intérêt direct qu'ont ces ports dans la question.

Retrait de pourvois compromettant la fusion.

M. LE PRÉSIDENT lit une lettre de M. COTTINET, président de l'Association générale des ingénieurs des travaux publics de l'Etat, qui annonce le retrait des pourvois déposés par cette Association et quelques ingénieurs des travaux publics de l'Etat contre les arrêtés chargeant du service ordinaire de certains arrondissements, des agents voyers d'arrondissement, dans les départements où les services sont fusionnés; mais proteste, en même temps, contre une nomination analogue dans les Ardennes, où la fusion n'est pas réalisée.

Après enquête, M. LE PRÉSIDENT a constaté que, par erreur, l'Annuaire ne mentionne pas la fusion récemment réalisée dans les Ardennes, et que la nomination visée n'est que l'application du traité concernant cette fusion.

Indemnités d'intérim.

M. LE PRÉSIDENT lit une lettre de M. LE BOURHIS relative à la nécessité d'obtenir, pour les ingénieurs des ponts et chaussées, des indemnités d'intérim, par analogie avec ce que l'Administration vient de faire pour les ingénieurs des travaux publics de l'Etat (décret du 24 juin 1921).

Une discussion s'engage à ce sujet. Plusieurs membres font remarquer qu'en fait, une indemnité d'intérim de 100 francs par mois est accordée toutes les fois que la demande est formulée par l'Ingénieur en chef.

M. DEGOVE est chargé d'étudier la question et de voir dans quelles conditions les intérimaires pourraient être rémunérés : 1° en touchant les indemnités de fonctions ou indemnités locales attachées aux postes dépourvus de titulaire dont ils assurent le service; 2° par une allocation spéciale, si l'intérim n'entraîne pas l'encaissement d'indemnités suffisantes à ce titre.

Retard dans l'avancement de certaines promotions.

M. HUCHET reprend la question du retard dans l'avancement qu'ont éprouvé certaines promotions à cause de la guerre. Il demande s'il ne conviendrait pas d'engager un recours en droit pour faire donner satisfaction aux ingénieurs des mines, et notamment pour obtenir le versement rétroactif des émoluments perdus par suite du retard des avancements.

LE COMITÉ, après discussion, constate qu'il y a bien un décret spécifiant que les ingénieurs des mines n'auront pas à souffrir dans leur avancement de la mobilisation; mais il renvoie à des décrets ultérieurs la détermination des dispositions à adopter dans ce but. Ceux-ci n'étant pas intervenus, un recours contentieux manquerait de base précise. D'autre part, il n'y a aucune chance d'obtenir la signature de décrets spéciaux aux ingénieurs, maintenant qu'un projet de loi réglant la question pour tous les fonctionnaires est déposé; ce serait gaspiller en pure perte l'influence dont nous pouvons disposer, que demander des versements rétroactifs quand le projet de loi général les exclut. Les seules démarches qui puissent être utilement faites sont celles qui tendront à faire voter le plus tôt possible le projet de loi dont le texte a paru au *Bulletin* de mai-juin.

Majoration d'ancienneté en faveur des fonctionnaires des Régions libérées.

M LE PRÉSIDENT fait part des réclamations qu'il a reçues au sujet des majorations d'ancienneté accordées aux fonctionnaires des régions libérées par le décret du 6 novembre 1920. Plusieurs camarades constatent que cette disposition amène des mesures absolument injustifiées, aussi bien dans l'avancement des ingénieurs des ponts et chaussées et des mines que dans celui de leurs subordonnés. Dans nos corps, où l'avancement se fait exclusivement au choix, ces anomalies auraient pu être évitées; mais le Comité d'avancement a délibéré sur un Annuaire où le classement était modifié d'après les majorations d'ancienneté et en a tenu compte exactement comme si l'ancienneté était la base de notre avancement. On a eu ainsi des fonctionnaires des régions libérées très méritants, qui s'étaient exceptionnellement distingués au feu, primés par d'autres uniquement parce que, ayant été immobilisés par suite de blessures graves, ils ont occupé plus tard le poste donnant droit aux majorations.

LE COMITÉ reconnaît à l'unanimité que la mesure prise n'est pas équitable; il admet qu'il est tout à fait juste de donner aux ingénieurs des régions libérées des compensations pécuniaires, mais non pas des avantages qui portent préjudice au reste de leurs camarades et qui peuvent modifier indûment tout l'avenir de quelques-uns. Il donne mission à son président de faire des démarches en vue d'obtenir l'abrogation du décret précité et d'insister pour que les camarades chargés de la reconstruction des ouvrages détruits reçoivent une rémunération pour ce travail exceptionnel.

Sursalaire familial.

Sur la proposition de M. LOIRET, LE COMITÉ décide de poursuivre l'application de l'article de la loi de finances relatif au sursalaire familial.

Cartes de circulation.

Des vues sont échangées sur les facilités et les cartes de circulation pour les ingénieurs de différents services, notamment pour ceux qui sont chargés du contrôle des voies ferrées des quais. LE COMITÉ reconnaît qu'il ne peut intervenir dans la délivrance des cartes à titre purement gracieux. Les Compagnies n'ont signé les accords nécessaires pour l'exemption d'impôts, sur les cartes délivrées dans l'intérêt du service, que sous la réserve formelle qu'ils ne constituaient, de leur part, aucun engagement de déli-

vrer des cartes en dehors des cas où le cahier des charges les y oblige.

Allocation exceptionnelle à M. Le Creurer.

LE COMITÉ décide l'allocation exceptionnelle à M. LE CREURER, agent comptable de l'Association, d'une indemnité de 300 francs à l'occasion de la naissance de son quatrième enfant.

La séance est levée à 19 h. 15.

Le Président,

C. COLSON.

Le Secrétaire,

~~M. MARELLOT.~~

DESQUE

IV

Questions actuelles

Majoration d'ancienneté en faveur des fonctionnaires des Régions libérées.

A la suite de la séance du 22 juillet dernier, la lettre suivante a été adressée à M. le Ministre des travaux publics et à M. le Ministre des régions libérées :

Monsieur le Ministre,

Par un décret du 6 novembre 1920, contresigné par dix ministres, il a été décidé que les fonctionnaires passant au moins deux ans dans les régions libérées bénéficieraient d'une majoration d'ancienneté égale à un tiers du temps qu'ils y auraient passé si le poste était classé dans le premier échelon, et aux deux tiers de ce temps si le poste était classé dans le deuxième échelon.

Les effets de ce décret commencent seulement à se faire sentir et ils amènent des résultats dont les membres de notre Association ont été très frappés. En ce qui concerne les ingénieurs des ponts et chaussées et des mines, dont l'avancement se fait exclusivement au choix, il semble que ces effets devraient être nuls. Mais le Comité d'avancement a délibéré sur un Annuaire modifié par un reclassement fait en plaçant les ingénieurs dans l'ordre résultant des majorations d'ancienneté, et le choix a été exercé en considérant cet ordre comme celui de l'ancienneté véritable, de sorte que les ingénieurs en résidence dans les régions libérées ont été grandement avantagés. D'autre part, en ce qui concerne les agents placés sous leurs ordres, les ingénieurs de nos corps n'ont pu apprécier avec un entier désintéressement les conséquences du nouveau classement. Dans les deux cas, ils leur ont paru très regrettables.

Nous n'entendons pas, bien entendu, citer des exemples individuels et discuter ici des questions de personnes; nous n'envisagerons que le principe de la mesure. Elle a pour conséquence de faire très souvent passer un fonctionnaire devant un autre plus ancien et plus méritant que lui, uniquement parce que le premier était attiré par des considérations personnelles dans le nord-est de la France ou parce qu'il se trouvait en situation soit d'accepter, soit de solliciter un poste avantageux, tandis que le second était retenu dans une autre région soit par des considérations de famille, soit par des considérations de service. Les ingénieurs occupant des postes importants et difficiles, où ils avaient très bien réussi, ne pouvaient qu'exceptionnellement les quitter pour aller dans les régions libérées, tandis que ceux que rien n'attachait à leur service étaient tout prêts à s'y transporter.

Il est tout naturel que les ennuis d'un déplacement, les difficultés de la vie dans les pays dévastés, le surcroît de travail qu'impose une œuvre co-

lossale de construction, soient compensés par des allocations pécuniaires spéciales; nous avons même eu déjà l'occasion de demander que ces allocations soient multipliées et augmentées. Il est juste aussi que, dans l'avancement au choix, il soit tenu largement compte, aux fonctionnaires à qui cette œuvre aura donné l'occasion de se distinguer, du mérite qu'ils auront montré et des sacrifices qu'ils auraient faits pour y participer. Mais il est tout à fait injuste d'attacher au seul fait d'occuper une certaine résidence un avantage de carrière qui retarde l'avancement de camarades souvent plus méritants, et qui peut faire arriver aux plus hauts grades ceux que leur valeur seule n'y eût probablement pas appelés.

Nous avons de fortes raisons de penser que cette manière de voir est partagée par la plupart des fonctionnaires et par les chefs du personnel de beaucoup d'administrations.

C'est pourquoi nous vous serions très reconnaissants, Monsieur le Ministre, de vouloir bien provoquer l'abrogation du décret du 6 novembre 1920 et faire substituer une rémunération pécuniaire au mode de rémunération qui fait, au fond, payer par leurs camarades, les sujétions subies et les efforts faits par les agents des régions libérées. Les difficultés budgétaires actuelles ne sauraient avoir pour conséquence des mesures injustes et de nature à nuire, dans l'avenir, aux services publics, en amenant à leur tête d'autres hommes que ceux qui eussent dû arriver aux plus hauts grades.

En tout cas, en ce qui concerne nos deux corps, où l'avancement doit être donné uniquement au choix, nous vous demandons de vouloir bien donner des instructions pour que les listes sur lesquelles délibèrent les Comités d'avancement soient celles qui figurent à l'Annuaire imprimé, d'après la date de nomination. Si même, comme il nous a été dit sans que nous ayons pu le vérifier, les interventions avaient été faites en donnant au décret un effet rétroactif qu'il ne devait pas avoir d'après le rapport qui le précède à l'*Officiel*, y aurait-il lieu de corriger les erreurs qui ont pu en résulter (1)?

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le Président de l'Association,

C. COLSON.

Frais de déménagement.

A la suite de l'intervention du Comité du P. C. M. auprès de M. le Ministre des travaux publics, ce dernier a adressé la lettre suivante à son collègue des finances :

Paris, le 14 juillet 1921.

Le Ministre des travaux publics à M. le Ministre des finances.

Les frais de déménagement qu'ont à supporter les fonctionnaires appelés à changer de résidence constituent pour eux, à l'heure actuelle, une très lourde charge.

Les fonctionnaires et agents de mon Département sont encore soumis, en ce qui concerne le remboursement de ces frais, aux tarifs prévus par un arrêté du 28 octobre 1900, dont vous trouverez ci-joint un exemplaire.

Les tarifs fixés par cet arrêté représentent, en pratique, le cinquième ou le sixième environ des dépenses indispensables réellement occasionnées aux fonctionnaires pour leurs changements de résidence.

(1) Ce dernier paragraphe ne figure pas sur la lettre adressée à M. le Ministre des régions libérées.

Cette situation, particulièrement défavorable pour les fonctionnaires qui changent de poste, donne lieu à de fréquentes réclamations. Elle est, d'ailleurs, nuisible à la bonne marche des services, car l'Administration trouve très difficilement, pour les postes vacants, des candidats qui consentent à s'imposer le lourd sacrifice d'un changement de résidence.

Je crois devoir, en conséquence, vous signaler tout particulièrement l'intérêt qui s'attacherait à une prompt solution de la question de la revision du taux des indemnités de déménagement, et je vous serais obligé de vouloir bien insister à nouveau auprès du Parlement pour qu'il consente à une modification de la réglementation actuelle de ces indemnités, de manière à les mettre en rapport avec le renchérissement du coût de la vie.

Le Ministre des travaux publics,
YVES LE TROCQUER.

V

Abonnements collectifs pour 1922

Nous rappelons, pour ceux de nos camarades qui n'y ont pas participé, le fonctionnement du service des abonnements collectifs, qui est organisé depuis dix-sept ans.

Les sociétaires inscrits pour une même publication sont groupés, suivant leur nombre, en une ou plusieurs séries; chaque série donne lieu à un abonnement commandé par l'Association. Chaque numéro du périodique est adressé à notre agent comptable qui le met sous une bande spéciale, l'affranchit et l'expédie immédiatement au premier abonné de la série. Celui-ci, aussitôt après lecture, et *au plus tard au bout d'une semaine*, remet le numéro *sous la même bande*, l'affranchit de nouveau et l'adresse au second abonné, lequel procède de même pour transmettre au troisième et ainsi de suite. Le dernier abonné de la série garde le numéro ou le renvoie à l'agent comptable, suivant les conventions faites.

Afin de faciliter la transmission, il sera remis aux divers lecteurs, pour chacune des publications auxquelles ils seront abonnés, une collection sur papier gommé de l'adresse de l'abonné suivant, auquel la publication devra être adressée. Chaque abonné conservera soigneusement les collections d'adresses qui lui seront remises. Il collera sur sa propre adresse celle du lecteur suivant, en ayant soin d'affranchir suivant le tarif indiqué sur l'étiquette collée sur l'enveloppe (1).

Les abonnés inscrits en premier pourront, s'ils en font expressément la demande, *recevoir directement de l'éditeur* les publications, à charge par eux de faire eux-mêmes, au moyen des bandes ou rouleaux fournis par le P. C. M., la confection et le collage des plis, ainsi que la pesée de chaque fascicule. Ils sont appelés *abonnés directs*.

Cet envoi direct ayant pour effet d'économiser à l'Association des frais d'affranchissement, le prix des abonnements sera ré-

(1) NOTA. — Aucune adresse ne sera à l'avenir encartée dans les publications, l'administration des P. T. T. ayant décidé d'appliquer le tarif des lettres aux publications contenant, comme encartage, des adresses de lecteurs. Le tarif d'affranchissement des périodiques sera, à l'avenir, de 0 fr. 01 par 25 grammes ou fraction de 25 grammes, avec minimum de 0 fr. 02. Ce tarif est réduit de moitié pour Paris, Seine et Seine-et-Oise.

duit, pour les « premiers abonnés directs », comme il est indiqué dans le tableau ci-annexé.

L'abonné doit avoir le plus grand soin du fascicule qui lui est en quelque sorte loué pour une période déterminée.

Le prix de chaque abonnement est réparti entre les abonnés de la série correspondante. Le dernier servi peut garder la publication, à la condition de payer une part plus élevée.

Le tableau ci-dessous montre la marche du service des abonnements collectifs depuis 1904, année de la création du service :

Années.	Nombre de membres ayant souscrit des abonnements.	Nombre de services faits.	Nombre de périodiques différents.
1904.	127	272	27
1905.	137	450	47
1906.	145	498	45
1907.	171	563	45
1908.	186	653	54
1909.	198	671	53
1910.	201	710	50
1911.	229	757	49
1912.	235	758	47
1913.	238	759	49
1914.	240	729	45
1915 (1).	78	131	10
1916 (1).	92	197	14
1917 (1).	108	234	16
1918 (1).	120	272	22
1919.	169	418	24
1920.	214	558	34
1921.	245	694	37

Le service fait en 1921 se décompose ainsi :

	Nombre des abonnés.
<i>Amour de l'art.</i>	3
<i>Annales politiques et littéraires</i> (en conférence).	9
<i>Annales des Ponts et Chaussées</i> (complètes).	4
<i>Art et décoration.</i>	16
<i>Bulletin des sciences mathématiques.</i>	5
<i>Comptes rendus de l'Académie des sciences.</i>	5
<i>Correspondant.</i>	22
<i>Economiste français.</i>	22
<i>Fémina.</i>	16

(1) Service assuré personnellement par M. LE CREURER pendant la guerre.

	Nombre des abonnés.
Génie civil.	61
Houille blanche.	15
Illustration.	86
Intermédiaire des chercheurs et curieux.	5
Je sais tout.	7
Lectures pour tous.	13
Mercure de France.	34
Miroir des modes.	20
Les Modes.	9
Nature.	31
Nouvelle Revue française.	11
Radioélectricité.	3
Revue mondiale.	4
Revue critique.	3
Revue politique et littéraire (Revue bleue).	5
Revue des Deux-Mondes.	104
Revue générale des chemins de fer.	11
Revue générale de l'électricité.	4
Revue générale des sciences pures et appliquées.	22
Revue hebdomadaire.	22
Revue de métaphysique et de morale.	4
Revue de Paris.	67
Revue scientifique (revue rose).	12
Revue politique et parlementaire.	9
Technique moderne.	18
Vie au grand air (La).	3
Engineering News.	4
Strand.	5

Il importe, au plus haut degré, d'éviter les irrégularités dans la transmission, dont quelques camarades se sont plaints. Le Comité insiste vivement auprès de tous pour que les plus grands efforts soient faits afin d'éviter des retards qui compromettraient le succès d'une organisation si appréciée. Tous les membres de l'Association sont instamment priés de ne pas dépasser le délai d'une semaine pendant lequel chacun a le droit de garder les numéros destinés à être transmis à d'autres et de prendre toutes les précautions pour éviter qu'ils soient salis ou détériorés.

Il est arrivé, quelquefois, que la superposition de plusieurs fiches d'adresses a provoqué leur décollement et, par suite, un envoi de périodiques en fausse direction. Pour éviter cet inconvénient, il est recommandé aux abonnés d'arracher de l'enveloppe, autant que faire se pourra, les fiches précédemment collées.

× ×

La liste des périodiques proposés pour les abonnements collectifs, ainsi que le tarif des abonnements, se trouvent sur le tableau ci-après; les demandes peuvent être faites sur la carte postale ci-incluse ou par lettre adressée à M. LE CREURER.

Il ne pourra être constitué de séries que pour trois demandes d'abonnement au minimum et à condition que le dernier abonné conserve la publication.

Tout abonné est invité à faire connaître, pour chacune des publications qu'il désire recevoir, l'ordre de préférence des rangs qu'il consentirait à accepter (premier direct, premier non direct, intermédiaire, dernier conservant la publication); il mentionnera s'il fait une condition absolue du choix du rang indiqué ou s'il consentirait, éventuellement, à accepter un autre rang dans le cas où il ne serait pas possible de lui donner satisfaction.

Il indiquera d'une manière précise l'adresse à laquelle la publication devra être envoyée.

L'attention de nos camarades est appelée sur l'intérêt qu'il y a, pour le succès de la combinaison, à ne pas poser de conditions absolues trop restrictives.

Il est très essentiel, lorsqu'on ne tient pas absolument à faire choix entre plusieurs publications, de les indiquer toutes, sauf à spécifier un ordre de préférence. Il y a beaucoup de séries très intéressantes qui ne peuvent être constituées que par ce moyen.

Les demandes d'abonnement ou de renouvellement d'abonnement doivent être adressées, avant le 1^{er} novembre prochain, terme de rigueur, à M. Le Creurer, agent comptable du P. C. M., 117, rue Notre-Dame-des-Champs, à Paris (VI^e).

Les abonnements sont payables d'avance, mais seulement lorsque les abonnés sont informés du rang qu'il a été possible de leur attribuer dans la série et que le montant total de leurs abonnements leur est indiqué.

Changement d'adresse. — Les abonnés directs qui changent d'adresse doivent faire faire les rectifications nécessaires par les éditeurs des périodiques auxquels ils sont abonnés. Le tarif est généralement fixé à 0 fr. 50; ils doivent joindre à leur demande de changement d'adresse la dernière bande d'envoi des périodiques.

Les autres abonnés doivent faire faire les corrections voulues par M. LE CREURER. Le coût est de 0 fr. 50 par abonnement à rectifier, afin de couvrir les frais de réimpression d'adresses.

LISTE DES PÉRIODIQUES proposés pour les abonnements collectifs de 1922.

Les demandes d'abonnement doivent être adressées avant le 1^{er} novembre 1921, terme de rigueur, à M. LE CREURER, 117, rue Notre-Dame-des-Champs, à Paris (VI^e).

Numéros des publications	TITRES DES PUBLICATIONS.	PRIX DE L'ABONNEMENT POUR UNE SERIE DE QUATRE LECTEURS				
		1 ^{er} ABONNÉ		2 ^e	3 ^e	1 ^{er} ABONNÉ con- voquant la pu- blication
		direct.	non	ABON-	ABON-	
		(1)	direct.	NE.	NÉ.	
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.		
	Littéraires, artistiques, philosophiques, économiques, politiques.					
1	Amour de l'Art.....	20 »	22 »	14 »	11 »	28 »
2	Annales politiques et littéraires (et Conferencia)..	16 »	18 »	12 »	10 »	20 »
3	Art et Décoration.....	23 »	25 »	16 50	13 50	35 »
4	Bulletin de la Société française de philosophie.	3 »	4 »	3 »	2 »	6 »
5	Comœdia illustré.....	21 »	23 »	16 »	13 »	32 »
6	Correspondant (Le).....	23 »	25 »	17 »	14 »	34 »
7	Economiste Français (L').....	23 »	25 »	19 »	13 »	19 »
8	Exportateur Français (L').....	15 »	17 »	12 »	9 »	24 »
9	Femina.....	18 »	20 »	13 »	9 50	26 »
10	Illustration (L).....	48 »	50 »	36 »	29 »	65 »
11	Illustration des modes.....	18 »	20 »	13 »	9 50	26 »
12	Intermédiaire des Chercheurs et Curieux (L').....	10 »	12 »	9 »	6 50	17 50
13	Je sais tout.....	18 »	20 »	13 »	9 50	26 »
14	Journal des Economistes.....	21 »	22 50	13 50	9 »	22 »
15	Lectures pour tous.....	18 »	20 »	13 »	9 50	26 »
16	Mercure de France (Le).....	23 »	25 »	17 »	14 »	34 »
17	Minerve française.....	20 »	22 »	15 »	12 »	29 »
18	Miroir des Modes (Le).....	7 »	9 »	6 »	5 »	10 »
19	Modes (Les).....	21 »	23 »	15 »	12 »	29 50
19b	Nouvelle Revue (Juliette ADAM).....	17 »	19 »	13 »	11 »	24 »
20	Nouvelle Revue Française.....	14 »	16 »	10 »	8 »	20 »
21	Renaissance (La) (politique, littéraire, artistique).....	7 »	9 »	6 »	5 »	10 »
22	Revue critique.....	22 »	24 »	18 »	14 »	34 »
23	Revue des Deux-Mondes.....	33 »	35 »	23 »	19 »	45 »
24	Revue de France.....	33 »	35 »	23 »	19 »	45 »
25	Revue de Genève.....	23 »	25 »	17 »	14 »	34 »
26	Revue Hebdomadaire.....	21 »	23 »	14 50	11 50	29 »
27	Revue de Métaphysique et de Morale.....	4 »	5 »	3 50	2 50	7 »
28	Revue Mondiale (ancienne Revue des Revues).....	16 »	18 »	12 »	10 »	20 »
29	Revue de Paris.....	34 »	36 »	23 »	19 »	44 »
30	Revue Politique et Littéraire (Revue Bleue).....	13 »	15 »	10 »	8 »	19 »
31	Revue Politique et Parlementaire.....	15 »	17 »	11 »	9 »	23 »
32	Revue de la Semaine.....	18 »	20 »	13 »	9 50	26 »
33	Revue Universelle.....	22 »	24 »	18 »	14 »	34 »
34	Vie au Grand Air (La).....	17 »	19 »	12 50	9 »	25 50

(1) Le premier abonne direct reçoit directement la publication de l'éditeur et prépare lui-même l'expédition aux lecteurs suivants, au moyen d'enveloppes cartonnées ou de tubes fournis par le P. C. M.

Numéros des publications	TITRES DES PUBLICATIONS.	PRIX DE L'ABONNEMENT POUR UNE SÉRIE DE QUATRE LECTEURS					
		1 ^{er} ABONNÉ		2 ^e	3 ^e	L'ABONNÉ correspondant au bulletin.	
		direct.	non direct.	ABONNÉ.	ABONNÉ.	fr.	c.
		(1)					
		fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
	Industrielles (travaux publics, chemins de fer, mines, métallurgie).						
35	Annales de la Houille blanche.....	8	» 9	» 7 50	5	» 12	»
36	Annales des Ponts et Chaussées (partie administrative).....	6	» 8	» 5	» 4	» 11	»
37	— — (partie technique).....	18	» 20	» 12	» 10	» 26	»
38	— — (complète).....	20	» 22	» 14	» 12	» 28	»
39	Annales des Travaux publics de Belgique.....	13	» 14 50	10 50	8 50	21	»
40	Bâtiment (Lc).....	16	» 18	» 12	» 10	» 20	»
41	Bulletin de l'Association Internationale des chemins de fer.....	8	» 10	» 7 50	6	» 15	»
42	Construction moderne (La).....	20	» 22	» 14	» 12	» 28	»
43	Génie Civil (Le).....	24	» 26 50	21	» 17 50	40	»
44	Houille Blanche (La).....	10	» 12	» 9	» 6 50	17 50	»
45	Industrie Chimique (L').....	10	» 12	» 9	» 6 50	17 50	»
46	Industrie Electrique (L').....	10	» 12	» 9	» 6 50	17 50	»
47	Journal des transports.....	8	» 10	» 7	» 6	» 14	»
48	Revue des matériaux de construction (en deux parties).....	13	» 15	» 9	» 7	» 21	»
49	Revue générale des Chemins de fer et des Tramways.....	15	» 17	» 11	» 9	» 23	»
50	Revue de la Métallurgie.....	29	» 31	» 22	» 18	» 43	»
51	Revue Universelle des Mines et de la Métallurgie (Liège).....	28	» 30	» 21	» 17	» 42	»
52	Vie Technique et Industrielle (La).....	12	» 14	» 10 50	8 50	21	»
	Scientifiques, mécaniques, électriques (aviation, automobilisme).						
53	Aéronautique (L').....	20	» 22	» 14	» 11	» 23	»
54	Aérophile.....	8	» 10	» 6 50	5	» 18	»
55	Bulletin des Sciences mathématiques.....	15	» 17	» 12	» 10	» 21	»
56	Electricien (L').....	9	» 10 50	8	» 5 50	16	»
57	Journal des mathématiques pures et appliquées.....	13	» 15	» 10	» 8	» 20 50	»
58	Radioélectricité.....	10	» 12	» 9	» 6 50	17 50	»
59	Revue générale de l'Electricité.....	29	» 31	» 22	» 18	» 43	»
60	Revue générale des Sciences pures et appliquées.....	13	» 15	» 10	» 8	» 20	»
61	Revue Scientifique (Revue Rose).....	14	» 15 50	10	» 8	» 19 50	»
62	Technique automobile et aérienne.....	3 50	4	» 3	» 2 50	6	»
63	Technique Moderne.....	17	» 19	» 13 50	12	» 23	»
64	T. S. F.....	5	» 6	» 4	» 3	» 7 50	»
65	Vie Automobile (La).....	10	» 12	» 9	» 7	» 17	»
	Générales et diverses.						
66	Bulletin de la Société d'encouragement pour l'Industrie nationale.....	42	» 44	» 28	» 22	» 56	»
67	Bulletin Officiel de la Direction des Recherches scientifiques et industrielles et des Inventions.....	3 50	4 50	3	» 2 50	5	»
68	Bulletin de la Société des Ingénieurs civils de France.....	23	» 25	» 16 50	13 50	35	»

Numéro des publications.	TITRES DES PUBLICATIONS	PRIX DE L'ABONNEMENT									
		POUR UNE SERIE DE QUATRE LECTEURS									
		1 ^{er} ABONNE		2 ^e ABONNÉ.		3 ^e ABONNÉ		4 ^e ABONNÉ		5 ^e ABONNÉ	
		direct (1)	non direct	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
69	Comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences.....	48	»	50	»	34	»	28	»	68	»
70	Connaissance (La).....	18	»	20	»	13	»	9	50	26	»
71	Mémoires et Comptes rendus de la Société des Ingénieurs civils de France.....	25	»	27	»	17	»	14	»	36	»
72	Nature (La).....	20	»	22	»	14	»	11	»	28	»
73	Omnia.....	18	»	20	»	13	»	9	50	26	»
74	Revue de l'Ingénieur.....	20	»	22	»	14	»	11	»	28	»
75	Revue d'Hygiène et de Police sanitaire.....	12	»	14	»	9	»	7	»	18	»
76	Science et la Vie (La).....	5	»	6	»	4	50	4	»	9	»
Publications en Langues étrangères.											
77	Engineer.....	37	»	39	»	27	»	22	»	49	»
78	Engineering (de Londres).....	38	»	40	»	27	»	22	»	49	»
79	Engineering New (de New-York).....	64	»	66	»	45	»	35	»	86	»
80	Fliegende Blätter.....	29	»	31	»	22	»	18	»	43	»
81	Glückauf.....	29	»	31	»	22	»	18	»	43	»
82	Graphic.....	23	»	25	»	17	»	14	»	34	»
83	Power.....	(Prix fixés aux abonnés sur demande.)									
84	Punch.....	29	»	31	»	20	50	17	»	41	»
85	Railway age.....	35	»	37	»	26	»	21	»	48	»
86	Review of Review.....	(Prix fixés aux abonnés sur demande.)									
87	Scientia.....	18	»	20	»	14	»	12	»	27	»
88	Strand.....	17	»	19	»	12	50	9	50	25	50
89	Studio.....	(Prix fixés aux abonnés sur demande.)									
90	Zeitschrift des Vereines deutscher Ingenieure.....	70	»	72	»	47	»	39	»	97	»

Les camarades sont invités à faire connaître s'ils seraient désireux de s'abonner à des publications ne figurant pas encore sur la liste ci-dessus.

Le Gérant : M. LE CREURER,
117, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (VI^e).

Imprimerie et Librairie militaires CHARLES-LAVAUZELLE & C^{te}

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 3.500.000 FRANCS

PARIS, 124, Boulevard Saint-Germain (6^e) — 62, Avenue Baudin, LIMOGES

-
- ERNEST GAY, Président du Conseil général de la Seine. — **Paris Héroïque. La grande guerre.** Avec le *Discours-Préface* prononcé par M. POINCARÉ, Président de la République, le 19 octobre 1919, à la remise de la croix de guerre à la ville de Paris. Volume in-8° de 340 pages..... 7 50
-
- ERICH VON FALKENHAYN, général de l'infanterie. — **Le Commandement suprême de l'Armée allemande (1914-1916) et ses décisions essentielles.** Traduction et avertissement par le général A. NIESSEL, commandant le 19^e corps d'armée. Vol. grand in-8° de 236 pages avec 12 cartes... 24 »
-
- Général GOMER CASTAING. — **Sur le front : Méditations et Pensées de guerre** (août 1914-mars 1918), avec préface du général DE MAUD'HUY. Volume in-18 de 220 pages..... 5 »
-
- LUCIEN CORNET, sénateur. — **1914-1915. Histoire de la guerre :**
TOME I^{er} (des origines au 10 novembre 1914). In-8° de 380 pages..... 7 50
TOME II (du 10 nov. 1914 au 31 mars 1915). In-8° de 360 pages..... 7 50
TOME III (1915. *L'Italie, la Russie, les Dardanelles*). In-8° de 344 p... 9 »
TOME IV (1915. *Le front de France, les Balkans*). In-8° de 386 pages.. 10 »
TOME V (*La situation intérieure chez les belligérants d'avril à novembre 1915*). In-8° de 436 pages..... 10 »
TOME VI (*en préparation*).
-
- Lieutenant-Colonel E. CHOLET. — **A propos de Doctrine. Les leçons du passé confirmées par celles de la grande guerre.** Vol. grand in-8° de 165 p. 6 »
-
- La Grande Revanche (1870-1871) (1914-1919).** Conférences morales et patriotiques sur la Grande Guerre qui nous a donné la Victoire. Ouvrage de vulgarisation pour les soldats et la jeunesse de France. Volume in-8° avec portraits de M. CLEMENCEAU et des trois maréchaux, gravures et cartes (16^e édition)..... 3 50
-
- PIERRE DAUZET. — **Guerre de 1914. De Liège à la Marne,** avec croquis et carte en couleurs des positions successives des armées. Préface de M. Gabriel HANOTAUX, de l'Académie française. (15^e édition entièrement refondue.) Volume in-8° de 124 pages..... 3 75
-
- PIERRE DAUZET. — **Guerre de 1914. La bataille des Flandres** (16 octobre-13 novembre 1914), avec une carte en couleurs et deux croquis. Volume in-8° de 132 pages..... 3 75
-
- Capitaine KUNTZ. — **1914-1915. Les Opérations franco-britanniques dans les Flandres.** Volume in-18 de 136 pages, avec 9 croquis et 2 cartes hors texte..... 3 75
-
- Comte DE CAIX DE SAINT-AYMOUR. — **Guerre de 1914. La marche sur Paris de l'aile droite allemande. Ses derniers combats** (26 août-1 septembre 1914), avec trois cartes. (5^e édition, revue et considérablement augmentée.) Volume in-18 de 184 pages..... 3 »
-
- Campagne 1914-1915. Carnet de route d'un sous-officier du génie** (*Notes de guerre*). Volume in-18 de 76 pages..... 2 25
-
- Récit de l'évasion du capitaine Groth.** Odyssée bien curieuse et féconde en péripéties. Volume in-8°..... 3 50